



CAHIER DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL
15 septembre 2025

Date de mise en ligne : 18 septembre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2025

Date et heure de réunion : 15 septembre 2025 à 20h00

Président de séance : Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET, maire

Date de convocation : 10 septembre 2025

Conseillers présents : Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET, M. Jean-Noël BEAUDOIN, Mme Stéphanie TRÉMELO, Mme Lucie PAUL, M. Simon VIVIEN, M. Rémy GUESDON, Mme Agnès SION, Mme Bénédicte NEVEUX, M. Vincent GOUIN, M. Éric MARIE, Mme Isabelle DUVAL, M. Richard GESLIN, M. Cédric HUREL, Mme Karima HOUDAYER

Conseillers absents et représentés : Mme Catherine BAILLEUL, absente, a donné pouvoir à Mme Karima HOUDAYER ; Mme Sandrine ROINÉ, absente, a donné pouvoir à Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET ; Mme Ludivine GUIBRETEAU, absente, a donné pouvoir à Mme Stéphanie TRÉMELO, Mme France BRETONNIER, absente, a donné pouvoir à M. Simon VIVIEN

Conseillers absents : M. Patrice ETIENNE, M. Patrice HÉAS, M. Anthony TESSIER, M. Yves-Antoine CHERHAL, Mme Coralie MUSTIERE

Secrétaire de séance : M. Cédric HUREL

Conseillers en exercice : 23

Conseillers présents : 14

Conseillers votants : 18

* * * * *

DEL-25-048 – Présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) 2024 relatif à l'eau potable

Madame le Maire explique que par courrier du 8 septembre 2025, le Syndicat départemental d'alimentation en eau potable de Loire-Atlantique « Atlantic'eau » a communiqué son rapport annuel, pour l'année 2024, sur le prix de l'eau et la qualité du service. En application de l'article D.2224-3 du code général des collectivités territoriales, ce rapport doit être présenté aux Conseils municipaux.

Madame le Maire présente le Rapport Annuel du Syndicat départemental d'alimentation en eau potable de Loire-Atlantique et propose au Conseil municipal d'en prendre acte :

Le syndicat mixte Atlantic'eau exerce les compétences de :

- transport
- distribution
- production d'eau potable

A ce titre, il :

- assure la maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'investissement
- définit les modes de gestion pour l'exploitation des ouvrages
- définit la politique tarifaire et vote les tarifs de vente aux usagers
- gère les impayés et la relation usagers en lien avec les exploitants

Sur le territoire du Pays de la Mée, c'est la société Véolia qui exploite le service public dans le cadre d'une délégation de service public qui prendra fin au 31/12/2029.

En 2024, le secteur du Pays de la Mée comptait 17 692 abonnés pour 39 137 habitants dont 1 333 abonnés sur la commune d'Erbray contre 1 311 l'année précédente.

La consommation moyenne par jour et par habitant est de 105 litres (consommation en légère baisse par rapport à 2023). Au 31 décembre 2024, le prix TTC de l'eau au m3 s'élevait à 2,28 €.

Le Conseil municipal **PREND ACTE** de la présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) 2024 relatif à l'eau potable.

Erbray, le 15 septembre 2025
Le Maire,
Isabelle DUFOURD-BOUCHET

Accusé de réception en préfecture
644214400541-20250915-DEL-25-048-DE
Date de télétransmission : 17/09/2025
Date de réception préfecture : 17/09/2025



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2025

Date et heure de réunion : 15 septembre 2025 à 20h00

Président de séance : Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET, maire

Date de convocation : 10 septembre 2025

Conseillers présents : Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET, M. Jean-Noël BEAUDOIN, Mme Stéphanie TRÉMELO, Mme Lucie PAUL, M. Simon VIVIEN, M. Rémy GUESDON, Mme Agnès SION, Mme Bénédicte NEVEUX, M. Vincent GOUIN, M. Éric MARIE, Mme Isabelle DUVAL, M. Richard GESLIN, M. Cédric HUREL, Mme Karima HOUDAYER

Conseillers absents et représentés : Mme Catherine BAILLEUL, absente, a donné pouvoir à Mme Karima HOUDAYER ; Mme Sandrine ROINÉ, absente, a donné pouvoir à Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET ; Mme Ludivine GUIBRETEAU, absente, a donné pouvoir à Mme Stéphanie TRÉMELO, Mme France BRETONNIER, absente, a donné pouvoir à M. Simon VIVIEN

Conseillers absents : M. Patrice ETIENNE, M. Patrice HÉAS, M. Anthony TESSIER, M. Yves-Antoine CHERHAL, Mme Coralie MUSTIERE

Secrétaire de séance : M. Cédric HUREL

Conseillers en exercice : 23

Conseillers présents : 14

Conseillers votants : 18

* * * * *

DEL-25-049 – Présentation du Rapport Annuel du Délégué (RAD) 2024 relatif à l'assainissement collectif

Madame le Maire rappelle que, par délibération du 17 novembre 2014, le Conseil municipal a autorisé la conclusion d'un Contrat d'Affermage avec la société SAUR pour l'exploitation du service d'assainissement collectif du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2024.

Conformément aux dispositions de l'article 52 de l'Ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession, le Délégué transmet à l'Autorité Déléguée, chaque année avant le 1er juin, un rapport relatif à l'exécution de la Délégation de Service Public qui lui a été confiée, contenant des données comptables, une analyse de la qualité du service et une annexe comprenant un compte-rendu technique et financier.

Suivant les articles L.1411-3 et R.1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, dès la communication du rapport susmentionné, son examen est mis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

Madame le Maire présente le Rapport Annuel 2024 du Délégué :

Chiffres clés :

- * 67 680 m3 facturés (65 653 m3 en 2023)
- * 957 branchements (952 en 2023)
- * 26,973 kmL de réseau (dont 2 570 ml en amiante ciment)
- * 13 postes de relevage
- * 3 221 ml hydrocurés
- * 0 intervention de débouchage
- * 14,28 tMS de boues évacuées
- * 1 STEP 1 500 eq/hab

Avancement technique (DSP SAUR du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2024) :

Avancement contractuel curage préventif du réseau

A faire sur la durée du contrat = 9750 ml

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Réalisé (m)	450	787	323	2822	0	790	790	0	1440	3221
Réalisé cumulé (ml)	450	1237	1560	4382	4382	5172	5962	5962	7402	10623
Restant à réaliser (m)	9300	8513	8190	5368	5368	4578	3788	3788	2348	-873

Avancement contractuel ITV

A faire sur la durée du contrat = 9750 ml

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Réalisé (m)	0	0	0	1877	0	163	2721	0	1921	1724
Réalisé cumulé (ml)	0	0	0	1877	1877	2040	4761	4761	6682	8406
Restant à réaliser (m)	9750	9750	9750	7873	7873	7710	4989	4989	3068	1344

Avancement contractuel contrôles de branchements sur existant

A faire sur la durée du contrat = 400

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Réalisé (ml)	3	0	4	11	8	3	11	1	0	330
Réalisé cumulé (ml)	3	3	7	18	26	29	40	41	41	371
Reste à faire (ml)	397	397	393	382	374	371	360	359	359	29

Traitement :

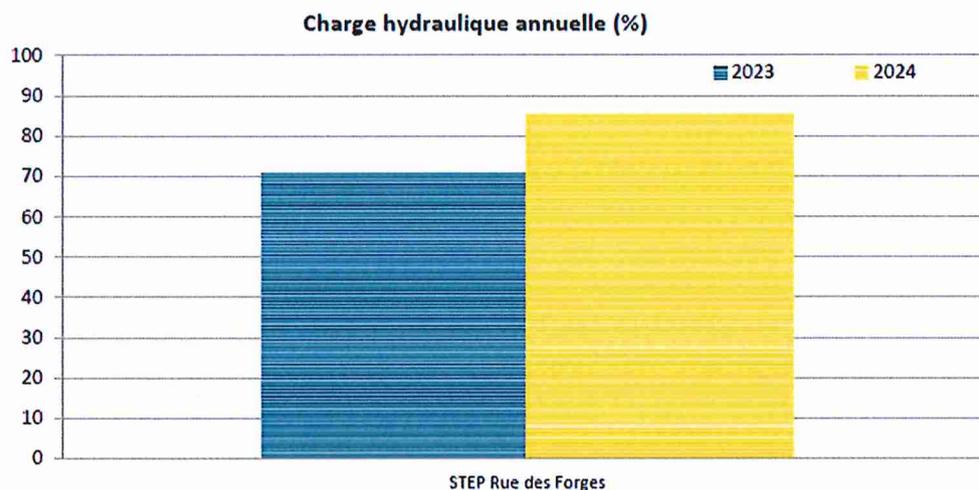
STEP conforme

La charge hydraulique annuelle

Charge hydraulique annuelle = moyenne [Volumes entrants journaliers (m^3/j) / Débit nominal* de la station (m^3/j) x 100].

Selon les volumes journaliers enregistrés au débitmètre en entrée A3 de la station :

Libellé de l'installation	2023	2024
STEP Rue des Forges	70,72%	85,35%

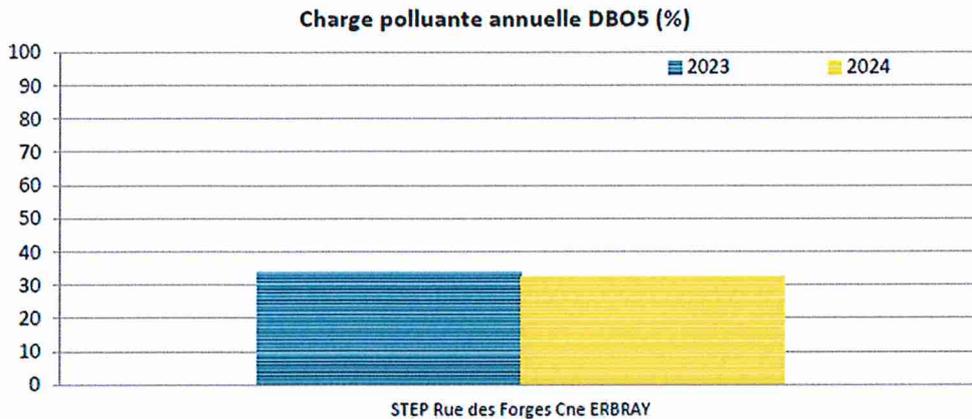


*Charge nominale définie dans l'acte préfectoral de la station.

La charge polluante annuelle

Charge polluante annuelle = moyenne [(Volumes entrants journaliers (m³/j) x concentration DBO5 (mg/l) /1000) / capacité nominale* DBO5 de la station x 100].

Libellé de l'installation	2023	2024
STEP Rue des Forges	33,64%	32,57%



*Capacité nominale définie dans l'acte préfectoral de la station.

Prix de l'eau :

Coût abonnement : 39,73 € HT

Coût part délégataire : 1,577 € HT / m³

Coût part collectivité : 1,25 € HT / m³

Le Conseil municipal **PREND ACTE** de la présentation du Rapport Annuel du Délégué 2024 relatif à l'assainissement collectif.

Erbray, le 15 septembre 2025

Le Maire,

Isabelle DUFOURD-BOUCHET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2025

Date et heure de réunion : 15 septembre 2025 à 20h00

Président de séance : Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET, maire

Date de convocation : 10 septembre 2025

Conseillers présents : Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET, M. Jean-Noël BEAUDOIN, Mme Stéphanie TRÉMELO, Mme Lucie PAUL, M. Simon VIVIEN, M. Rémy GUESDON, Mme Agnès SION, Mme Bénédicte NEVEUX, M. Vincent GOUIN, M. Éric MARIE, Mme Isabelle DUVAL, M. Richard GESLIN, M. Cédric HUREL, Mme Karima HOUDAYER

Conseillers absents et représentés : Mme Catherine BAILLEUL, absente, a donné pouvoir à Mme Karima HOUDAYER ; Mme Sandrine ROINÉ, absente, a donné pouvoir à Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET ; Mme Ludivine GUIBRETEAU, absente, a donné pouvoir à Mme Stéphanie TRÉMELO, Mme France BRETONNIER, absente, a donné pouvoir à M. Simon VIVIEN

Conseillers absents : M. Patrice ETIENNE, M. Patrice HÉAS, M. Anthony TESSIER, M. Yves-Antoine CHERHAL, Mme Coralie MUSTIERE

Secrétaire de séance : M. Cédric HUREL

Conseillers en exercice : 23

Conseillers présents : 14

Conseillers votants : 18

* * * * *

DEL-25-050 – Présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) 2024 relatif à l'assainissement collectif

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Conformément aux dispositions de l'article L.1411-13 du CGCT, ce rapport sera rendu public et permettra d'informer les usagers du service.

Mme le Maire présente le RPQS 2024 relatif à l'assainissement collectif :

Ce rapport reprend :

- les caractéristiques techniques du service,
- la tarification et les recettes associées au service,
- les indicateurs de performance,
- les investissements réalisés.

Ce rapport, établi par les services sur la base d'éléments fournis par le délégataire, reprend les principales données sur le service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2024.

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre d'abonnés	882	902	933	951	952	957
<i>évolution n-1</i>	-	+2,3%	+ 3,4%	+ 1,9%	+ 0,1%	+ 0,53%
<i>secteur Bourg</i>		382	398	399	400	405
<i>secteur La Touche / Feuvrais</i>		520	535	552	552	552
Volumes assujettis	65 699	64 284	70 620	66 576	65 653	67 680
<i>consommation / abonné</i>	74,5	71,3	75,7	70,0	69,0	70,72
<i>secteur Bourg</i>		20 483	28 159	24 897	26 195	26 130
<i>secteur La Touche / Feuvrais → export vers Chateaubriant</i>		43 751	42 461	41 679	39 458	41 500

TARIFICATION :

Evolution d'une facture assainissement pour une consommation de 120 m3.

Tarifs en euros	Facture 2020	Facture 2021	Facture 2022	Facture 2023	Facture 2024
Part du délégataire					
Délégataire : part fixe	35,37	35,29	36,00	37,95	39,73
Délégataire : part variable	1,4040	1,4010	1,4300	1,5070	1,5770
Part de la collectivité					
Collectivité : part fixe	-	-	-	-	-
Collectivité : part variable	1,2500	1,2500	1,2500	1,2500	1,2500
Taxes et redevances					
Modern. réseaux (AEAG)	0,15	0,15	0,16	0,16	0,16
Facture					
Total HT pour 120 m ³	371,85	371,41	376,80	387,99	398,17
TVA – 10%	37,19	37,14	37,68	38,80	39,82
Total TTC pour 120 m³	409,04	408,55	414,48	426,79	437,99
<i>Évolution n / n-1</i>	+ 0,6%	- 0,1%	+ 1,5%	+ 3,0%	+ 2,6%
Dont partie fixe TTC	38,91	38,82	39,60	41,75	43,70
<i>partie fixe en % de la facture (max 30%) *</i>	10%	10%	10%	10%	10%
Prix TTC au m³	3,41	3,40	3,45	3,56	3,65

Globalement, le tarif moyen pour une consommation de 120 m3 reste stable.

INDICATEUR DE PERFORMANCE :

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées : 106 / 120 (traduit existence du descriptif détaillé du réseau exigé par la réglementation)

Conformité de la collecte des effluents, des équipements d'épuration et de la performance des ouvrages d'épuration :

Station rue des Forges	Conformité
Conformité de la collecte	Sans objet
Conformité des équipements	CONFORME
Conformité de l'autosurveillance	CONFORME
Conformité de la performance	100 % sur 2 bilans

INVESTISSEMENTS :

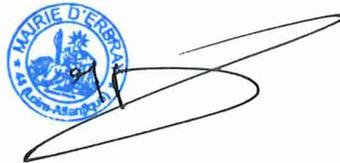
Le schéma directeur d'assainissement a été finalisé et approuvé fin 2024 avec les priorités suivantes (exprimées par ordre de priorité):

- Fiabilisation du réseau de transfert (transformation du transfert de type aéroéjecteur par des refoulements traditionnels)
 - Estimée à environ 1 200 000 € HT (subvention espérée 25%)
- Lutte contre les apports d'eaux parasites d'infiltration et de drainage
 - Estimée à environ 700 000 € (dont travaux de chemisage ou de renouvellement de réseau : 400 000 € HT subventionnés à 25%)
- Lutte contre les apports d'eaux pluviales
 - Estimée à 13 400 € HT
- Aménagement de la station d'épuration pour supprimer les surverses
 - Estimé à environ 150 000 € HT

Pour financer ces travaux, la collectivité devra avoir recours à l'emprunt.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **APPROUVE** le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service 2024 relatif à l'assainissement collectif.

Erbray, le 15 septembre 2025
Le Maire,
Isabelle DUFOURD-BOUCHET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2025

Date et heure de réunion : 15 septembre 2025 à 20h00

Président de séance : Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET, maire

Date de convocation : 10 septembre 2025

Conseillers présents : Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET, M. Jean-Noël BEAUDOIN, Mme Stéphanie TRÉMELO, Mme Lucie PAUL, M. Simon VIVIEN, M. Rémy GUESDON, Mme Agnès SION, Mme Bénédicte NEVEUX, M. Vincent GOUIN, M. Éric MARIE, Mme Isabelle DUVAL, M. Richard GESLIN, M. Cédric HUREL, Mme Karima HOUDAYER

Conseillers absents et représentés : Mme Catherine BAILLEUL, absente, a donné pouvoir à Mme Karima HOUDAYER ; Mme Sandrine ROINÉ, absente, a donné pouvoir à Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET ; Mme Ludivine GUIBRETEAU, absente, a donné pouvoir à Mme Stéphanie TRÉMELO, Mme France BRETONNIER, absente, a donné pouvoir à M. Simon VIVIEN

Conseillers absents : M. Patrice ETIENNE, M. Patrice HÉAS, M. Anthony TESSIER, M. Yves-Antoine CHERHAL, Mme Coralie MUSTIERE

Secrétaire de séance : M. Cédric HUREL

Conseillers en exercice : 23

Conseillers présents : 14

Conseillers votants : 18

* * * * *

DEL-25-051 – Avis sur le projet de modification n°3 du PLU de Châteaubriant

Monsieur Simon VIVIEN, adjoint, explique que par courrier reçu le 22 juillet 2025, le projet de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la ville de Châteaubriant, arrêté par délibération du 8 juillet 2025, a été transmis à la commune d'Erbray pour avis.

Conformément à l'article L.153-4 du Code de l'urbanisme, les personnes publiques associées donnent un avis dans les limites de leurs compétences propres, au plus tard trois mois après transmission du projet de modification. A défaut de réponse dans ce délai, ces avis sont réputés favorables.

Au regard des modifications apportées, et considérant que ces dernières n'appellent aucune observation ni remarque particulière, il est proposé au Conseil municipal d'émettre un avis favorable sur le projet.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **EMET** un avis favorable sur le projet de modification n°3 du PLU de Châteaubriant.

Erbray, le 15 septembre 2025
Le Maire,
Isabelle DUFOURD-BOUCHET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2025

Date et heure de réunion : 15 septembre 2025 à 20h00

Président de séance : Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET, maire

Date de convocation : 10 septembre 2025

Conseillers présents : Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET, M. Jean-Noël BEAUDOIN, Mme Stéphanie TRÉMELO, Mme Lucie PAUL, M. Simon VIVIEN, M. Rémy GUESDON, Mme Agnès SION, Mme Bénédicte NEVEUX, M. Vincent GOUIN, M. Éric MARIE, Mme Isabelle DUVAL, M. Richard GESLIN, M. Cédric HUREL, Mme Karima HOUDAYER

Conseillers absents et représentés : Mme Catherine BAILLEUL, absente, a donné pouvoir à Mme Karima HOUDAYER ; Mme Sandrine ROINÉ, absente, a donné pouvoir à Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET ; Mme Ludivine GUIBRETEAU, absente, a donné pouvoir à Mme Stéphanie TRÉMELO, Mme France BRETONNIER, absente, a donné pouvoir à M. Simon VIVIEN

Conseillers absents : M. Patrice ETIENNE, M. Patrice HÉAS, M. Anthony TESSIER, M. Yves-Antoine CHERHAL, Mme Coralie MUSTIERE

Secrétaire de séance : M. Cédric HUREL

Conseillers en exercice : 23

Conseillers présents : 14

Conseillers votants : 18

* * * * *

DEL-25-052 – Avis sur le projet de révision du PLU de Louisfert

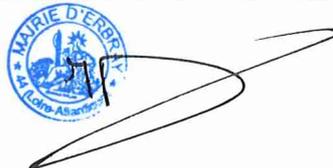
Monsieur Simon VIVIEN, adjoint, explique que par courrier reçu le 22 juillet 2025, le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Louisfert, arrêté par délibération du 8 juillet 2025, a été transmis à la commune d'Erbray pour avis.

Conformément à l'article L.153-4 du Code de l'urbanisme, les personnes publiques associées donnent un avis dans les limites de leurs compétences propres, au plus tard trois mois après transmission du projet de révision. A défaut de réponse dans ce délai, ces avis sont réputés favorables.

Au regard des modifications apportées, et considérant que ces dernières n'appellent aucune observation ni remarque particulière, il est proposé au Conseil municipal d'émettre un avis favorable sur le projet.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **EMET** un avis favorable sur le projet de révision du PLU de Louisfert.

Erbray, le 15 septembre 2025
Le Maire,
Isabelle DUFOURD-BOUCHET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2025

Date et heure de réunion : 15 septembre 2025 à 20h00

Président de séance : Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET, maire

Date de convocation : 10 septembre 2025

Conseillers présents : Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET, M. Jean-Noël BEAUDOIN, Mme Stéphanie TRÉMELO, Mme Lucie PAUL, M. Simon VIVIEN, M. Rémy GUESDON, Mme Agnès SION, Mme Bénédicte NEVEUX, M. Vincent GOUIN, M. Éric MARIE, Mme Isabelle DUVAL, M. Richard GESLIN, M. Cédric HUREL, Mme Karima HOUDAYER

Conseillers absents et représentés : Mme Catherine BAILLEUL, absente, a donné pouvoir à Mme Karima HOUDAYER ; Mme Sandrine ROINÉ, absente, a donné pouvoir à Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET ; Mme Ludivine GUIBRETEAU, absente, a donné pouvoir à Mme Stéphanie TRÉMELO, Mme France BRETONNIER, absente, a donné pouvoir à M. Simon VIVIEN

Conseillers absents : M. Patrice ETIENNE, M. Patrice HÉAS, M. Anthony TESSIER, M. Yves-Antoine CHERHAL, Mme Coralie MUSTIERE

Secrétaire de séance : M. Cédric HUREL

Conseillers en exercice : 23

Conseillers présents : 14

Conseillers votants : 18

* * * * *

DEL-25-053 – CONVENTIONS DE SERVITUDES AVEC ENEDIS SUR LES PARCELLES YH 0114 ET YH 0028

Monsieur Simon VIVIEN, adjoint, explique que la création du futur terrain synthétique au lieu-dit « Les Grands Prés » implique de modifier la ligne électrique existante. Pour cela, il est nécessaire :

- d'établir un support et un ancrage pour conducteurs aériens d'électricité et de faire passer ces derniers au-dessus de la parcelle YH 0114 sur une longueur totale d'environ 3 mètres ;
- d'établir, dans une bande de 3 mètres de large, une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 218 mètres, sur les parcelles YH 0114 et YH 0028.

Il est donc proposé de conclure deux conventions de servitude avec ENEDIS afin de lui permettre l'installation de ces ouvrages sur lesdites parcelles.

Il est précisé que les conventions sont conclues à titre gratuit pour la durée des ouvrages.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. **APPROUVE** la convention de servitude sur la parcelle YH 0114 sise « Les Grands Prés » conclue avec ENEDIS telle qu'annexée à la présente délibération ;
2. **APPROUVE** la convention de servitude sur les parcelles YH 0114 et YH 0028 sise « Les Grands Prés » conclue avec ENEDIS telle qu'annexée à la présente délibération ;
3. **PRECISE** que les éventuelles prescriptions techniques pour la réalisation des travaux seront notifiées à ENEDIS sous la forme d'un arrêté municipal ;
4. **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer lesdites conventions et tout document s'y afférent.

Erbray, le 15 septembre 2025
Le Maire,
Isabelle DUFOURD-BOUCHET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2025

Date et heure de réunion : 15 septembre 2025 à 20h00

Président de séance : Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET, maire

Date de convocation : 10 septembre 2025

Conseillers présents : Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET, M. Jean-Noël BEAUDOIN, Mme Stéphanie TRÉMELO, Mme Lucie PAUL, M. Simon VIVIEN, M. Rémy GUESDON, Mme Agnès SION, Mme Bénédicte NEVEUX, M. Vincent GOUIN, M. Éric MARIE, Mme Isabelle DUVAL, M. Richard GESLIN, M. Cédric HUREL, Mme Karima HOUDAYER

Conseillers absents et représentés : Mme Catherine BAILLEUL, absente, a donné pouvoir à Mme Karima HOUDAYER ; Mme Sandrine ROINÉ, absente, a donné pouvoir à Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET ; Mme Ludivine GUIBRETEAU, absente, a donné pouvoir à Mme Stéphanie TRÉMELO, Mme France BRETONNIER, absente, a donné pouvoir à M. Simon VIVIEN

Conseillers absents : M. Patrice ETIENNE, M. Patrice HÉAS, M. Anthony TESSIER, M. Yves-Antoine CHERHAL, Mme Coralie MUSTIERE

Secrétaire de séance : M. Cédric HUREL

Conseillers en exercice : 23

Conseillers présents : 14

Conseillers votants : 18

* * * * *

DEL-25-054 – ADMISSION EN NON-VALEUR - BUDGET PRINCIPAL

Madame le Maire explique aux membres du Conseil municipal que le recouvrement de certains produits communaux concernant les années 2020 et 2021 au profit du budget principal n'a pas pu être obtenu pour des causes diverses mentionnées dans les états transmis par la Trésorerie de Nort-sur-Erdre.

Le montant de ces créances irrécouvrables s'élève à 50,56 € :

Exercice 2020

N° Titre	Montant	Nature de la recette	Motif
T-1054	25,20 €	Restaurant scolaire	Inférieur au seuil de poursuite
T-1670	0,20 €	Restaurant scolaire	Inférieur au seuil de poursuite
TOTAL	25,40 €		

Exercice 2021

N° Titre	Montant	Nature de la recette	Motif
T-1373	25,16 €	Produits de gestion courante	Inférieur au seuil de poursuite
TOTAL	25,16 €		

Aussi, il est proposé au Conseil municipal :

- d'accepter d'admettre en non-valeur la somme de 40,56 € imputée sur le budget principal ;
- de dire que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits budgétaires de l'article 6541, budget principal 2025.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. **ACCEPTE** d'admettre en non-valeur la somme de 40,56 € imputée sur le budget principal ;
2. **DIT** que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits budgétaires de l'article 6541, budget principal 2025.

Erbray, le 15 septembre 2025

Le Maire,

Isabelle DUFOURD-BOUCHET



Accusé de réception en préfecture
044-214400541-20250915-DEL-25-054-DE
Date de télétransmission : 17/09/2025
Date de réception préfecture : 17/09/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2025

Date et heure de réunion : 15 septembre 2025 à 20h00

Président de séance : Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET, maire

Date de convocation : 10 septembre 2025

Conseillers présents : Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET, M. Jean-Noël BEAUDOIN, Mme Stéphanie TRÉMELO, Mme Lucie PAUL, M. Simon VIVIEN, M. Rémy GUESDON, Mme Agnès SION, Mme Bénédicte NEVEUX, M. Vincent GOUIN, M. Éric MARIE, Mme Isabelle DUVAL, M. Richard GESLIN, M. Cédric HUREL, Mme Karima HOUDAYER

Conseillers absents et représentés : Mme Catherine BAILLEUL, absente, a donné pouvoir à Mme Karima HOUDAYER ; Mme Sandrine ROINÉ, absente, a donné pouvoir à Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET ; Mme Ludivine GUIBRETEAU, absente, a donné pouvoir à Mme Stéphanie TRÉMELO, Mme France BRETONNIER, absente, a donné pouvoir à M. Simon VIVIEN

Conseillers absents : M. Patrice ETIENNE, M. Patrice HÉAS, M. Anthony TESSIER, M. Yves-Antoine CHERHAL, Mme Coralie MUSTIERE

Secrétaire de séance : M. Cédric HUREL

Conseillers en exercice : 23

Conseillers présents : 14

Conseillers votants : 18

* * * * *

DEL-25-055 – CESSION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE YI 29 AU PROFIT DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LA POMMERAIE

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune a créé un budget annexe « Lotissement La Pommeraie » par délibération n°DEL-23-022 du 3 avril 2023.

La réglementation impose d'isoler les opérations liées à un lotissement communal au sein d'un budget annexe afin, notamment, de permettre de déterminer le prix de revient de chaque parcelle.

Pour mener à bien ces obligations, le budget principal de la commune doit transférer la valeur patrimoniale d'une partie de la parcelle YI 29 (terrain Poupart) au budget annexe.

En effet, la partie nord de ce terrain de 2 760 m², acquis en 2025 au prix de 127 724,68 € TTC (frais de notaire inclus) servira d'assiette à l'aménagement du futur lotissement. La surface utile au projet est d'environ 1 177 m² (soit 42,646 %).

Aussi, il est proposé au Conseil municipal :

- de valider la cession de la surface utile de la parcelle YI 29 au projet d'aménagement au budget annexe « Lotissement La Pommeraie » pour un montant de 54 468,94 € TTC ;
- de procéder aux écritures de cession suivantes :

Budget Principal

- titre au compte 2115 (*chapitre 040*) pour un montant de 54 468,94 € TTC (*prix de vente + frais de notaire*)
- mandat au compte 675 (*chapitre 040*) pour un montant de 54 468,94 € TTC
- titre au 775 (*chapitre réel 77*) pour un montant de 54 468,94 € TTC

Budget annexe la Pommeraie

- mandat (réel) à l'article 6015 d'un montant de 45 390,78 € HT soit 54 468,94 € TTC (le budget annexe étant assujéti à la TVA) ;
- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. **VALIDE** la cession de la surface utile de la parcelle YI 29 au projet d'aménagement au budget annexe « Lotissement La Pommeraie » pour un montant de 54 468,94 € TTC ;
2. **ACCEPTE** de procéder aux écritures de cession suivantes :
Budget Principal
 - titre au compte 2115 (*chapitre 040*) pour un montant de 54 468,94 € TTC (*prix de vente + frais de notaire*)
 - mandat au compte 675 (*chapitre 040*) pour un montant de 54 468,94 € TTC
 - titre au 775 (*chapitre réel 77*) pour un montant de 54 468,94 € TTC**Budget annexe la Pommeraie**
 - mandat (réel) à l'article 6015 d'un montant de 45 390,78 € HT soit 54 468,94 € TTC (le budget annexe étant assujetti à la TVA) ;
3. **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Erbray, le 15 septembre 2025

Le Maire,

Isabelle DUFOURD-BOUCHET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2025

Date et heure de réunion : 15 septembre 2025 à 20h00

Président de séance : Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET, maire

Date de convocation : 10 septembre 2025

Conseillers présents : Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET, M. Jean-Noël BEAUDOIN, Mme Stéphanie TRÉMELO, Mme Lucie PAUL, M. Simon VIVIEN, M. Rémy GUESDON, Mme Agnès SION, Mme Bénédicte NEVEUX, M. Vincent GOUIN, M. Éric MARIE, Mme Isabelle DUVAL, M. Richard GESLIN, M. Cédric HUREL, Mme Karima HOUDAYER

Conseillers absents et représentés : Mme Catherine BAILLEUL, absente, a donné pouvoir à Mme Karima HOUDAYER ; Mme Sandrine ROINÉ, absente, a donné pouvoir à Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET ; Mme Ludivine GUIBRETEAU, absente, a donné pouvoir à Mme Stéphanie TRÉMELO, Mme France BRETONNIER, absente, a donné pouvoir à M. Simon VIVIEN

Conseillers absents : M. Patrice ETIENNE, M. Patrice HÉAS, M. Anthony TESSIER, M. Yves-Antoine CHERHAL, Mme Coralie MUSTIERE

Secrétaire de séance : M. Cédric HUREL

Conseillers en exercice : 23

Conseillers présents : 14

Conseillers votants : 18

* * * * *

DEL-25-056 – AVANCE REMBOURSABLE DU BUDGET PRINCIPAL AU PROFIT DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LA POMMERAIE

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune a créé un budget annexe « Lotissement La Pommeraie » par délibération n°DEL-23-022 du 3 avril 2023.

Par délibération n°DEL-23-063 du 16 octobre 2023, le Conseil a versé une première avance de 109 016,62 € du budget principal au budget annexe « Lotissement La Pommeraie » afin de financer le coût d'acquisition du terrain destiné à être viabilisé.

Afin de financer les dépenses liées aux études en cours et l'achat d'une partie du terrain situé au sud du futur lotissement et intégré au projet d'aménagement, il est nécessaire de verser une nouvelle avance remboursable conformément aux crédits inscrits aux budgets 2025.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal :

- de verser une avance remboursable du budget principal au budget annexe « Lotissement La Pommeraie » d'un montant de 173 531,75 € (dépense au compte 276342 du budget principal et recette au compte 168742 du budget annexe) ;
- de préciser que le budget annexe effectuera ses remboursements au budget principal au fur et à mesure de la vente des lots.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. **DECIDE** de verser une avance remboursable du budget principal au budget annexe « Lotissement La Pommeraie » d'un montant de 173 531,75 € (dépense au compte 276342 du budget principal et recette au compte 168742 du budget annexe) ;
2. **PRECISE** que le budget annexe effectuera ses remboursements au budget principal au fur et à mesure de la vente des lots.

Erbray, le 15 septembre 2025

Le Maire,

Isabelle DUFOURD-BOUCHET



Accusé de réception en préfecture
044214400541-20250915-DEL-25-056-DE
Date de télétransmission : 17/09/2025
Date de réception préfecture : 17/09/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2025

Date et heure de réunion : 15 septembre 2025 à 20h00

Président de séance : Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET, maire

Date de convocation : 10 septembre 2025

Conseillers présents : Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET, M. Jean-Noël BEAUDOIN, Mme Stéphanie TRÉMELO, Mme Lucie PAUL, M. Simon VIVIEN, M. Rémy GUESDON, Mme Agnès SION, Mme Bénédicte NEVEUX, M. Vincent GOUIN, M. Éric MARIE, Mme Isabelle DUVAL, M. Richard GESLIN, M. Cédric HUREL, Mme Karima HOUDAYER

Conseillers absents et représentés : Mme Catherine BAILLEUL, absente, a donné pouvoir à Mme Karima HOUDAYER ; Mme Sandrine ROINÉ, absente, a donné pouvoir à Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET ; Mme Ludivine GUIBRETEAU, absente, a donné pouvoir à Mme Stéphanie TRÉMELO, Mme France BRETONNIER, absente, a donné pouvoir à M. Simon VIVIEN

Conseillers absents : M. Patrice ETIENNE, M. Patrice HÉAS, M. Anthony TESSIER, M. Yves-Antoine CHERHAL, Mme Coralie MUSTIERE

Secrétaire de séance : M. Cédric HUREL

Conseillers en exercice : 23

Conseillers présents : 14

Conseillers votants : 18

* * * * *

DEL-25-057 – DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS - MODIFICATION

Madame le Maire explique au Conseil municipal que, pour différentes raisons, il convient de nommer de nouveaux membres pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

L'article 1650-3 du Code Général des Impôts dispose que la durée du mandat des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) est la même que celle du mandat du Conseil Municipal.

La Commission doit comporter huit membres titulaires et huit membres suppléants.

La procédure prévoit que les commissaires sont désignés par le Directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

En cas de décès, de démission ou de révocation d'au moins trois membres de la Commission, il est procédé dans les mêmes conditions à de nouvelles désignations.

Trois commissaires titulaires (*délégués domiciliés sur la commune*) ne peuvent plus assurer leur rôle au sein de la CCID. Il s'agit de :

- M. Pierre COLIN
- M. Jean-Yves VIVIEN
- M. Jean-Yves AUBRY

Aussi, les six membres suivants sont proposés pour les remplacer :

NOM	ADRESSE
M. Maurice POUESSEL	24, rue des Chesnaies – La Touche – 44110 ERBRAY
M. Gilbert DAUVÉ	16, rue de la Forêt Pavée – 44110 ERBRAY
Mme Nelly CHERHAL	15, rue du Carrousel – 44110 ERBRAY
M. Christian JANNAULT	5, rue des Jansmins – 44110 ERBRAY
M. Luc LANRIOT	15, la Maffrière – 44110 ERBRAY
M. Gilles LEBOSSÉ	15, le Marais – 44110 ERBRAY

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. **PROPOSE** aux services fiscaux, pour faire partie de la Commission Communale des Impôts Directs, les nouveaux contribuables suivants :
 - M. Maurice POUESSEL
 - M. Gilbert DAUVÉ
 - Mme Nelly CHERHAL
 - M. Christian JANNAULT
 - M. Luc LANRIOT
 - M. Gilles LEBOSSÉ
2. **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Erbray, le 15 septembre 2025
Le Maire,
Isabelle DUFOURD-BOUCHET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2025

Date et heure de réunion : 15 septembre 2025 à 20h00

Président de séance : Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET, maire

Date de convocation : 10 septembre 2025

Conseillers présents : Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET, M. Jean-Noël BEAUDOIN, Mme Stéphanie TRÉMELO, Mme Lucie PAUL, M. Simon VIVIEN, M. Rémy GUESDON, Mme Agnès SION, Mme Bénédicte NEVEUX, M. Vincent GOUIN, M. Éric MARIE, Mme Isabelle DUVAL, M. Richard GESLIN, M. Cédric HUREL, Mme Karima HOUDAYER

Conseillers absents et représentés : Mme Catherine BAILLEUL, absente, a donné pouvoir à Mme Karima HOUDAYER ; Mme Sandrine ROINÉ, absente, a donné pouvoir à Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET ; Mme Ludivine GUIBRETEAU, absente, a donné pouvoir à Mme Stéphanie TRÉMELO, Mme France BRETONNIER, absente, a donné pouvoir à M. Simon VIVIEN

Conseillers absents : M. Patrice ETIENNE, M. Patrice HÉAS, M. Anthony TESSIER, M. Yves-Antoine CHERHAL, Mme Coralie MUSTIERE

Secrétaire de séance : M. Cédric HUREL

Conseillers en exercice : 23

Conseillers présents : 14

Conseillers votants : 18

* * * * *

DEL-25-058 – CREATION DE POSTE POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que les emplois de la collectivité sont créés par l'organe délibérant. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de créer un emploi non permanent compte tenu d'un accroissement temporaire d'activité au sein des services administratifs, il est proposé au Conseil municipal de créer un emploi d'adjoint administratif territorial à temps non complet à raison de 20/35^{ème} hebdomadaires pour une durée de 6 mois. La rémunération se fera sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint administratif à laquelle s'ajoutera le régime indemnitaire instauré par la délibération du 2 novembre 2020 ;

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L. 332-23 1° ;

VU le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. **APPROUVE** la création d'un emploi non permanent à temps non complet d'adjoint administratif territorial (1^{er} échelon) à raison de 20/35^{ème} hebdomadaires à partir du 10 novembre 2025.
2. **PRECISE** que ce CDD est précédé d'une période de deux mois de Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle (POEI) proposée par France Travail, à raison de 160 heures, pour laquelle la collectivité percevra une somme de 800 € et qui fera l'objet d'une convention tripartite avec l'agent recruté ;
3. **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer tout acte y afférent.

Erbray, le 15 septembre 2025

Le Maire,
Isabelle DUFOURD-BOUCHET



Accusé de réception en préfecture
044-214400541-20250915-DEL-25-058-DE
Date de télétransmission : 17/09/2025
Date de réception préfecture : 17/09/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2025

Date et heure de réunion : 15 septembre 2025 à 20h00

Président de séance : Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET, maire

Date de convocation : 10 septembre 2025

Conseillers présents : Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET, M. Jean-Noël BEAUDOIN, Mme Stéphanie TRÉMELO, Mme Lucie PAUL, M. Simon VIVIEN, M. Rémy GUESDON, Mme Agnès SION, Mme Bénédicte NEVEUX, M. Vincent GOUIN, M. Éric MARIE, Mme Isabelle DUVAL, M. Richard GESLIN, M. Cédric HUREL, Mme Karima HOUDAYER

Conseillers absents et représentés : Mme Catherine BAILLEUL, absente, a donné pouvoir à Mme Karima HOUDAYER ; Mme Sandrine ROINÉ, absente, a donné pouvoir à Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET ; Mme Ludivine GUIBRETEAU, absente, a donné pouvoir à Mme Stéphanie TRÉMELO, Mme France BRETONNIER, absente, a donné pouvoir à M. Simon VIVIEN

Conseillers absents : M. Patrice ETIENNE, M. Patrice HÉAS, M. Anthony TESSIER, M. Yves-Antoine CHERHAL, Mme Coralie MUSTIERE

Secrétaire de séance : M. Cédric HUREL

Conseillers en exercice : 23

Conseillers présents : 14

Conseillers votants : 18

* * * * *

DEL-25-059 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA FAFA POUR LA CONSTRUCTION DE VESTIAIRES ET D'UN CLUB-HOUSE

Madame le Maire rappelle que par délibération du 30 juin 2025, le Conseil municipal a sollicité une subvention de 156 340 € auprès de la FAFA dans le cadre de son projet construction de vestiaires et d'un club house.

Par mail du 19 août 2025, la FAFA demandait à la commune de rectifier le montant d'aide pour le descendre à 15 000 €, montant maximum pouvant être accordé pour ce type de projet.

Aussi, il convient de modifier la délibération du 30 juin dernier comme suit :

Madame le Maire rappelle que le Conseil municipal, par délibération du 20 janvier 2025, a approuvé le principe de la construction de vestiaires et d'un club house.

Madame Le Maire expose que le projet de construction de vestiaires d'un club house est estimé, au stade des études d'avant-projet définitif (APD), à 781 700,00 € HT, hors prestations supplémentaires suivantes :

- Alarme intrusion : + 3 200 € HT
- Préau pignon bar : 14 500 € HT
- Gradin béton pour 100 places : 28 000 € HT
- Plus-value pour photovoltaïques 80 KWx : + 24 000 € HT
- Remplacement de l'étanchéité par une couverture panneaux sandwich : + 33 000 € HT

Ce projet, explicité d'après la notice de présentation annexée, est susceptible de bénéficier d'une subvention de la Fédération Française de Football au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA).

Le plan de financement serait le suivant :

Dépenses (HT)		Recettes		
Travaux	781 700 €	DETR	156 340 €	20 %
		Conseil régional	50 000 €	6 %
		FAFA	15 000 €	2 %
		Autofinancement	560 360 €	72 %
TOTAL	781 700 €	TOTAL	781 700 €	100 %

Aussi, il est proposé au Conseil municipal :

- De solliciter une subvention au titre du Fonds d'aide au Football amateur (FAFA) pour le dossier suivant :

Désignation des opérations d'investissement éligibles	Montant HT de l'opération	Taux de subvention sollicité	Montant de la subvention
Construction de vestiaires et d'un club house	781 700 €	2 %	15 000 €

- De charger le Maire, ou son représentant, de toutes les formalités.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. **SOLLICITE** une subvention au titre du Fonds d'aide au Football amateur (FAFA) pour le dossier suivant :

Désignation des opérations d'investissement éligibles	Montant HT de l'opération	Taux de subvention sollicité	Montant de la subvention
Construction de vestiaires et d'un club house	781 700 €	2 %	15 000 €

2. **CHARGE** le Maire, ou son représentant, de toutes les formalités.

Erbray, le 15 septembre 2025
Le Maire,
Isabelle DUFOURD-BOUCHET

